

# ARRÊTÉ

Arrêté relatif à l'établissement de  
la commission de recensement et  
de dépouillement des votes  
N° 2026-06 CDG

## LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARIEGE

### VU :

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 20 mai 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est institué à Foix, 10 rue germain authié, une commission de recensement et de dépouillement des votes

**ARTICLE 2 :** La commission sera composée de 14 membres :

- Trois maires
- Deux présidents d'EPCI
- Deux fonctionnaires
- Chacun des collègues aura le même nombre de titulaires que de suppléants

CAYROL Paul – Maire de Bénac	VILLE Pierre – Maire de Ganac
DILLON Valérie – Maire de Mirepoix	MANGEMATIN Véronique – Maire de Dalou
VILLEROUX Serge – Maire de Saint Amadou	MAURETTE Carole – Maire de Daumazan

FERRE Jean Paul – Président SDE 09	PUJOL Philippe – Président Communauté de Communes Pays de Tarascon
PAULY Florent – Président Communauté de Communes du Pays de Mirepoix	DOUSSAIN Jean- Président CCAS Sainte Croix Volvestre

Frederique MASSAT – DGS SDE 09	BENABENT Hélène – DRH Communauté de Communes - DGA du centre de Gestion 09
DEDIEU Frederick – DGS Centre de Gestion 09	BENOIT Andral – DGA Centre de Gestion 09

**ARTICLE 3 :** La commission sera présidée par madame Martine Esteban, Présidente du Centre de Gestion

**ARTICLE 4 :** La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion et publié sur son site internet.

**La Présidente,  
Nom, Prénom, Qualité**

## LA PRESIDENTE

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

